



LE PRESIDENT

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAODINAIRE

Date & Lieu : 23 juillet 2021 au siège du CCM-CI

Heure de début : 10 h 10mn **Heure de Fin** : 12 h 46 mn

Présence Effective : 14 Personnes

Présentiel : 10

En ligne : 4

Président de Séance : Dr. BOGUIFO Charles

Quorum : 14/25

Nombre de Personne du Secteur Public	:	03
Nombre de Personne du Secteur Privé	:	02
Nombre de Personne de la Société Civile	:	07
Nombre de Personnes des Populations Clés	:	01
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux	:	01

Nombre de Personne des PR :	1
Equipe Pays du Fonds Mondial :	00
LFA :	00
Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI :	03
Consultants :	03
Autres membres du CCM-CI (suppléants – Invités) :	01
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux / Observateurs :	01

Préambule :

La session a débuté par la vérification et la notification de l'atteinte du quorum annoncé à 14/25 par le Secrétaire permanent. La rencontre se tenant en présentiel neuf (09) et par visioconférence cinq (05).

Après cette vérification du quorum, il est revenu à Dr. BOGUIFO Charles, 1^{er} Vice-président de procéder à l'ouverture de la session.

Il a tenu à remercier tous les membres de l'AG pour leur disponibilité, leurs riches contributions dans toutes les activités du CCM-CI. Il a également remercié tous les consultants qui accompagnent le CCM-CI pour la réforme de l'UCP-FM et pour la revue de la demande de la C19RM.

Il a ensuite présenté les excuses du Bureau Exécutif pour le délai avec lequel cette AG a été convoquée et a souligné que ce changement de date est dû à l'urgence d'un retour à faire au Fonds mondial au plus tard ce 23 juillet 2021 relativement à la revue du C19RM et conformément aux recommandations de l'équipe pays du Fonds mondial.

Avant la fin de son intervention, il a demandé qu'une minute de silence soit observée en mémoire de la génitrice de M. GBA Boniface, membre de l'AG et de deux acteurs de la lutte contre les trois pathologies à savoir:

1- M. AKO Cyriaque, décédé 16 juillet 2021 des suites d'une longue maladie. M. AKO était le Directeur Exécutif de Heathland Alliance et membre du RIP+. Ces obsèques se dérouleront les 27 et 28 août 2021 à Abidjan et ensuite à Diapé pour l'inhumation.

2- Dr. NIANGUE Joseph, Directeur Coordonnateur de l'UCP-FM, décédé le 17 juillet 2021. Le programme des obsèques n'a pas encore été communiqué.

Tout en réitérant ses remerciements, il a ouvert la session de l'Assemblée Générale du CCM-CI en sa session du 23 juillet 2021.

1. Ordre du jour

L'ordre du jour transmis aux membres de l'AG a connu un réaménagement comme suit :

- 1- Présentation de l'ordre du jour de l'AGO
- 2- Gestion du conflit d'intérêt
- 3- Approbation du PV de l'AGO du 15 avril 2021
- 4- Présentation des modifications sur le C19RM 2021 et endossement
- 5- Point de la mission d'accompagnement de la réforme de l'UCP-FM
- 6- Point de la campagne de distribution des MILDA 2021
- 7- Présentation et approbation des TDRs du CSS
- 8- Informations
- 9- Divers

L'aménagement de l'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Gestion des cas de conflit d'intérêt

Suite à l'interpellation de Dr. SOME Moïse de l'ONUSIDA, au nom de tous les partenaires, aucun cas de conflit d'intérêt n'a été déclaré conformément à l'ordre du jour de la rencontre.

3. Approbation du PV de l'AG du 15 avril 2021

La proposition du PV de l'AGO du 15 avril 2021 soumis à l'avis des membres de l'AG n'a pas connu d'observations. Elle a donc été approuvée à l'unanimité des membres présents.

Recommandations

Faire Signer le PV et le partager par toute voie de communication

4. Présentation des modifications du C19RM 2021 et endossement

Une allocation C19RM de base d'un montant de 34,722,521 EUR a été octroyée à la Côte d'Ivoire. L'allocation de base représente un montant équivalent à 15% de la somme allouée au pays du candidat pour la période 2020-2022.

Une allocation C19RM au-delà de la somme de base d'au moins 34,722,521 EUR, ce qui représente de nouveau 15% de la somme allouée à votre pays pour la période 2020-2022.

En date du 18 juillet 2021, le Fonds mondial a notifié à la Côte d'Ivoire, que la demande de financement C19RM a été approuvée pour un montant de EUR 49,946,651 pour la riposte COVID-19, soit 21.6% de l'allocation du NFM3 en cours de mise en œuvre pour les trois maladies et le RSS.

Ce montant approuvé est de **49,946,651 Euro soit 32 663 611 354,47 FCFA** :

Cependant à l'analyse de la demande, l'équipe pays du Fonds mondial a considéré que certains aspects n'ont pas été suffisamment pris en compte ou argumenté. Ces aspects portent sur : i) le dépistage et diagnostic du COVID-19, ii) l'Oxygénothérapie et iii) le Système de gestion des déchets

Le Comité d'Investissement du Fonds mondial a ainsi validé les recommandations formulées par l'Equipe Pays sur la demande de financement, qui portent sur l'inclusion de quelques activités additionnelles.

Interventions	Activités proposées	Budget estimé
Dépistage et diagnostic du COVID-19	Assistance technique pour l'élaboration d'une stratégie de dépistage du COVID-19 et du plan opérationnel budgétisé	50 000 EUR
	Opérationnalisation de la stratégie nationale de dépistage du COVID-19 et du plan opérationnel	150 000 EUR
	Mise en place du système d'assurance de qualité externe pour le dépistage et le diagnostic du COVID-19	300 000 EUR
Oxygénothérapie	Assistance technique pour l'évaluation des besoins en équipements d'O2 et le développement du plan d'opérationnalisation des équipements d'O2	75 000 EUR
	Acquisition des équipements d'O2 sur base des résultats de l'évaluation des besoins en équipements d'O2	3 020 800 EUR
Gestion des déchets	Assistance technique pour l'évaluation des besoins et la mise en place du système de gestion de déchets efficace	75 000 EUR
	Acquisition des deux autoclaves (de très grande capacité et qui présentent des avantages compétitifs sur le plan environnemental)	1 465 582 EUR
Total		5 136 382 EUR

Comme ces activités ne faisaient pas partie de la demande de financement initiale, la réglementation du C19RM exige que le CCM entérine et endosse ces activités additionnelles au préalable ensuite leur validation par le Comité d'Investissement avant la soumission de toute la demande de financement au Conseil d'Administration du Fonds mondial.

Après cette Assemblée Générale Ordinaire, les prochaines étapes seront :

- Une revue de la demande qui permettra d'acheminer les documents au Conseil d'Administration du Fonds mondial pour revue et approbation finale.
- L'avis du Conseil d'Administration du FM est prévu pour le 4 ou 5 août 2021.
- Le retour du Fonds mondial au CCM-CI est attendue le 9 ou 10 août détaillant l'ensemble des points discutés ci-dessus

Il est prévu donc une période de 60 jours (incluant la signature) pour l'intégration des budgets C19RM dans les budgets des 6 PR.

Après cette présentation, les membres de l'AG ont salué cette revue qui fait état d'activités pertinentes et qui réhausse le niveau de financement des activités déjà identifiées dans la demande initiale.

L'endossement de la demande a donné les résultats suivants :

Pour l'endossement : 14 sur 14 voix

Contre l'endossement : 00 sur 14 voix

Abstention : 00 sur 14 voix

La revue du C19RM a donc été endossée à l'unanimité des membres présents.

5. Point de la mission d'accompagnement de la réforme de l'UCP

Pour la mise en œuvre de la subvention RSS, l'UCP-FM a été sélectionnée par le CCM-CI. Ce choix porté sur cette unité de coordination soulève un problème de conflit d'intérêt. Il était donc nécessaire de départir le rôle de structure de mise en œuvre de son rôle de renforcement dans de la coordination et dans de l'efficience financière des subventions des Prs Publics du FM.

Pour cela, le CCM-CI a commandité une mission avec l'appui financier d'Expertise France. L'objectif général cette mission d'Assistance Technique est d'accompagner le processus de réforme de l'UCP Fonds Mondial en Côte d'Ivoire dans l'optique de fusionner avec l'UCP-Fonds Extérieur mis en place par le cabinet du MSHP-CMU.

La mission a séjourné à deux reprises en CI dont la dernière a eu lieu dans la période du 12 au 16 juillet 2021. Il s'est agi plus spécifiquement au cours des différentes visites terrain de :

- Faire une consultation / entretien auprès de différentes parties prenantes,
- Poursuivre les entretiens avec les parties prenantes clés du processus de réforme (DGS, CCM-CI, UCP-FM, UCP-FE...);
- S'accorder sur les options de structuration de l'UCP-FE ;
- Finaliser les termes de référence et la composition d'un Comité de réforme « UCP-FM » auquel les Consultants devront rendre compte régulièrement ;
- S'accorder sur le phasage du chronogramme de la fusion entre l'UCP-FM et l'UCP-FE.

D'autres missions sont prévues avec en finalité la fusion de l'UCP-FM à l'UCP-FE à l'horizon 2022.

Les échanges qui ont suivi la présentation ont permis de clarifier les points suivants :

- La fusion de l'UCP-FM à l'UCP-FE à l'horizon 2022 vient régler le problème de conflit d'intérêt (rôle de PR RSS et le rôle de coordination des subventions publics du Fonds mondial).
- Les consultants ont rappelé que conformément à la politique de gestion du conflit d'intérêt et des directives du FM, aucune autre structure ne doit avoir un pouvoir de coordination et de suivi stratégique de mise en œuvre.
- Avec ce processus de fusion, le CCM-CI garde toute sa souveraineté dans la coordination et son rôle de suivi stratégique de toutes les subventions du Fonds mondial (Publics et communautaires). Pour cela le CCM-CI doit jouer pleinement son rôle de contrôle vis-à-vis de l'autorité gouvernementale qui a la responsabilité du volet public.
- Le PR RSS reste dans la mise en œuvre uniquement tout comme les autres PR avec la redevabilité vis-à-vis du CCM-CI. La fonction de coordination du CCM-CI n'est pas remise en cause.
- Pour ce qui est du comité de réforme, il ne se substitue pas au CCM-CI, il a une durée de vie et a pour mission la mise en route de la dévolution du rôle de coordination à l'UCP-FE.
- A la question de la participation au processus de réforme de l'UCP, il faut retenir que le CCM-CI est celui qui a mandaté cette mission et y participe depuis le début du processus. L'appui logistique, les briefings, debriefings et autres se font avec la participation du CCM-CI. Le comité de réforme a en son sein deux membres du CCM-CI à savoir le 1^{er} vice-président Dr. BOGUIFO Charles et

le secrétaire permanent Dr. OUATTARA Sanga qui se doivent de faire la retro-information aux autres membres de l'AG pour recueillir leur avis, c'est ce qui justifie la présentation de ce jour.

- Une demande d'Assistance technique a été également adressée à Initiative 5% pour permettre la révision des documents de base de l'Instance afin de répondre aux mutations auxquelles le CCM-CI fait face.

6. Point de la campagne de distribution des MILDA 2021

Les représentants du PNLN n'ont pas répondu à l'invitation du CCM-CI. Ce point a donc été ajourné. Les membres de l'AG demandent au BE que le PR soit entendu pour comprendre ses motivations sur cette absence non justifiée.

Recommandations

Entendre le PR pour comprendre ses motivations sur son absence au cours de l'AGO du 23 juillet au cours de laquelle une présentation sur le point de la campagne de distribution de MILDA était attendue.

7. Présentation et approbation des TDR du CSS

Après un peu plus de trois ans de fonctionnement et tirant les leçons apprises, le BE a initié le processus de révision des TDR de suivi stratégique du CCM-CI. Les Termes de Références du fonctionnement du comité de Suivi stratégique, sa composition, et son organisation déjà validé par le BE a donc ont été soumis à l'approbation de l'AG.

De la présentation faite par le Secrétaire Permanent il faut retenir les points de modifications suivants :

- Le Coordonnateur et le Coordonnateur Adjoint, doivent être membres du CCM-CI et non membres du Bureau Exécutif
- Le CSS dispose d'un Secrétariat Technique qui est assuré par le Secrétaire Permanent ou par les CDP (ou encore par un Chargé de Programme suivi évaluation recruté pour jouer ce rôle).
- Le Bureau Exécutif mettra en place une commission indépendante qui conduira les élections du coordonnateur et du coordonnateur adjoint du CSS et lui rendra compte. Ainsi, le BE avant la présentation à l'AG peut invalider les résultats ou demander la reprise du processus en cas d'irrégularités constatés ou pour des raisons diverses (insuffisance de compétence technique du coordonnateur ou Coordo Adjoint par exemple) qu'il devra documenter.
- En cas de vacance de poste du coordonnateur l'intérim est assuré par son adjoint. Si celui de l'adjoint est vacant, l'intérim est soit cumulé par le Coordonnateur ou un membre du CSS désigné par les membres assurera cet intérim jusqu'à l'élection du nouveau coordonnateur adjoint. Le BE informe l'AG par toute voie de communication de la vacance de poste et a un délai de 90 jours à compter de la vacance de poste dûment constatée pour organiser de nouvelles élections. Les résultats de cette élection sont soumis à la validation de l'AG.
- Le CSS de façon annuelle sera évalué sur la base d'outils produits par le BE
-

Après cette présentation, l'AG a souhaité que le profil du coordonnateur et de son adjoint soit bien précisé dans les TDRs et surtout un accent particulier doit être mis sur la disponibilité de tous les membres dudit comité et plus particulière celle des coordonnateurs et coordonnateur adjoint.

Suite à cette présentation, les membres de l'AG recommandent que :

- Soit bien spécifié à quel moment on parle de vacance de poste (démission, contre-performance, décès, indisponibilité, etc..)

- Pourquoi ne pas permettre au coordonnateur adjoint d'assurer le rôle de Coordonnateur : cela se justifie par un souci de bonne gouvernance qui oblige le CCM-CI à permettre à tous les membres du CSS qui le souhaitent de présenter leur candidature au poste.
- En cas de vacance de poste, l'autre assure l'intérim reformuler afin de préciser celui qui assure le rôle de « l'autre ».
- Préciser que l'évaluation du CSS se fait par les membres du CCM-CI sur la base de l'outil validé par le BE
- Préciser que les personnes atteintes ou touchées par l'une des pathologies doivent avoir l'expertise dans au moins un des domaines de compétence.

Sous réserve de la prise en compte des observations faites par les membres de l'AG, les résultats de l'approbation des modifications des TDR du CSS se présentent comme suit :

L'endossement de la demande a donné les résultats suivants :

Pour l'endossement : 14 sur 14 voix

Contre l'endossement : 00 sur 14 voix

Abstention : 00 sur 14 voix

Recommandations

Prendre en compte les observations faites par les membres du CCM-CI et partager ces TDR finalisés

8. Informations

Les informations qui ont été partagées avec les membres de l'AG couvent la période du 20 mai au 24 juillet 2021. Ces informations sont réparties en trois catégories à savoir :

Les audiences :

- Avec la CECI, la FIPME et Monsieur le Ministre du Budget et du portefeuille de l'Etat. Ces différentes audiences avaient pour but de nouer un contact avec ces structures, présenter les activités du CCM, ses missions et faire un plaidoyer en vue de combler les gaps de financement pour l'atteinte des objectifs et garantir le succès des subventions actives.
- Avec le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle. Cette première audience a permis un suivi du plaidoyer pour l'endossement de la demande de financement de la C19RM par le Monsieur le Ministre
- Avec EGPAF, il s'agissait d'une prise de contact, de la présentation des projets exécutés par la structure et le désir de cette dernière de mettre à disposition de l'instance son expertise. Il a donc été proposé à EGPAF de participer aux revues des données des PRs.

Les activités du CCM-CI se déclinent comme suit :

- Une Session de renforcement de capacité de tous les membres du CCM-CI ainsi que les membres du CSS pour un meilleur suivi stratégique des subventions et pour un rappel des rôles et droits des membres.
- Une réunion statutaire du comité de suivi stratégique afin de redynamiser ledit comité après l'élection du nouveau coordinateur et de fixer les objectifs pour le trimestre à venir.

- Une mission diligentée par le CCM-CI avec l'appui financier d'Expertise France pour l'accompagnement de la réforme de l'UCP afin d'adresser le conflit d'intérêt né du rôle de l'UCP-FM en sa qualité de PR RSS et d'Unité de Coordination des subventions publics du FM.
- Une réunion avec les principaux acteurs du Système d'Informations Sanitaires à savoir la DIIS et la SNDI sur le dysfonctionnement du DIHS2.

Les activités des différents partenaires

- Il s'agit de différentes réunions de coordinations, des ateliers, point de presse sur la distribution des MILDA 2021, de la cérémonie de signature du COP21, etc..

Une activité concernant la participation du CCM-CI à la phase 3 de la phase 3 du projet RdR de Médecin du Monde.

Les membres du CCM-CI ont souhaité que les rapports et présentations de ces différents ateliers soient partagés.

Recommandations

- Partager les rapports et présentations des différentes réunions et ateliers aux membres de l'AG

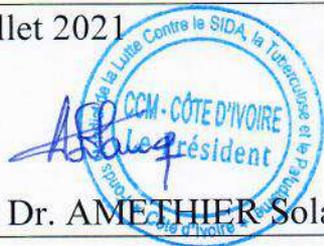
9. Divers

- Rappel du décès de M. AKO Cyriaque et rappel de la date de ses obsèques.
- Encouragement des membres du CCM-CI au respect de l'heure pour les activités du CCM-CI et particulièrement pour les AG
- Encouragement à voir un membre du BE en présentiel participer aux AG malgré le télétravail

Sur ce, Mme SIDJE a, au nom du BE remercié tous les membres pour leur participation et leur disponibilité. Elle a alors mis un terme à l'AGO du 23 juillet 2021.

Rédigé le : 23 juillet 2021

Par Pulchérie N'GUESSAN



Pour le CCM-CI : Dr. AMETHIER Solange